
PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot, tenue le mardi 11 février 2014 à 19h30, en la salle Florian-Bleau, 110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot, Québec.

SONT PRÉSENTS : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier,
Messieurs les conseillers André Legault, Daniel
Taillefer, Marcel Rainville, Kim Comeau et Daniel
Leblanc

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR MARC ROY, MAIRE

SONT AUSSI PRÉSENTS : Monsieur André Morin, directeur général,
Madame Lucie Coallier, greffière.

14/02/051 ORDRE DU JOUR - ADOPTION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance du conseil en y apportant les modifications suivantes :

AJOUT :

3.16 Comité et/ou conseil d'administration – Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Montérégie Inc. (CRSBP) - Désignation

ADOPTÉE

14/02/052 PROCÈS-VERBAL (AUX) - ADOPTION

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie des procès-verbaux au moins 24 h avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, le tout conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER les procès-verbaux de la séance ordinaire du 21 janvier 2014 et de la séance extraordinaire du 28 janvier 2014.

ADOPTÉE

14/02/053 COMITÉ ET/OU CONSEIL D'ADMINISTRATION - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - DÉSIGNATION

CONSIDÉRANT les articles 146 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

CONSIDÉRANT le règlement numéro 506 de la Ville constituant un comité consultatif d'urbanisme sous le nom de « comité consultatif d'urbanisme de la Ville de L'Île-Perrot » et composé de 7 membres dont 1 membre du Conseil.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
ET RÉSOLU : Unaniment

DE DÉSIGNER monsieur le conseiller Daniel Leblanc pour représenter le Conseil municipal sur le comité consultatif d'urbanisme de la Ville de L'Île-Perrot;

DE DÉSIGNER monsieur le conseiller Daniel Taillefer en tant que délégué substitut;

QUE la durée du mandat est de 2 ans, renouvelable par tacite reconduction, d'année en année, sous réserve de l'adoption d'une résolution du Conseil désignant un remplaçant.

ADOPTÉE

14/02/054 COMITÉ ET/OU CONSEIL D'ADMINISTRATION - CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE VAUDREUIL-SOULANGES (MRC) - DÉSIGNATION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

DE DÉSIGNER monsieur le conseiller Marcel Rainville en tant que délégué substitut du Maire pour représenter la Ville de L'Île-Perrot lors des séances du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges;

QUE la durée du mandat est d'une (1) année, renouvelable par tacite reconduction, d'année en année, sous réserve de l'adoption d'une résolution du Conseil désignant un remplaçant.

ADOPTÉE

14/02/055 COMITÉ ET/OU CONSEIL D'ADMINISTRATION - CONSEIL INTERMUNICIPAL DE TRANSPORT DE LA PRESQU'ÎLE (CIT) - DÉSIGNATION

CONSIDÉRANT le règlement numéro 300 autorisant la conclusion d'une entente en vue de la constitution d'un conseil intermunicipal de transport constitué sous le nom de « Conseil intermunicipal de transport de la Presqu'Île »;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de ce règlement, chaque municipalité partie à l'entente délègue au CIT un (1) membre de son Conseil.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimentement

DE DÉSIGNER monsieur le conseiller Marcel Rainville pour représenter la Ville de L'Île-Perrot sur le conseil intermunicipal de transport de la Presqu'Île;

DE DÉSIGNER monsieur le conseiller Daniel Taillefer en tant que délégué substitut;

QUE la durée du mandat est d'une (1) année, renouvelable par tacite reconduction, d'année en année, sous réserve de l'adoption d'une résolution du Conseil désignant un remplaçant.

ADOPTÉE

14/02/056 COMITÉ ET/OU CONSEIL D'ADMINISTRATION - LOISIRS -
DÉSIGNATION

CONSIDÉRANT le chapitre 8 du plan directeur des loisirs.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimentement

DE DÉSIGNER monsieur le conseiller Daniel Taillefer et monsieur le conseiller Kim Comeau pour représenter le Conseil municipal sur le comité des loisirs de la Ville de L'Île-Perrot;

QUE la durée du mandat est de 2 ans, renouvelable par tacite reconduction, d'année en année, sous réserve de l'adoption d'une résolution du Conseil désignant un remplaçant.

ADOPTÉE

14/02/057 COMITÉ ET/OU CONSEIL D'ADMINISTRATION - MAISON DES
JEUNES DE L'ÎLE-PERROT - DÉSIGNATION

CONSIDÉRANT qu'en vertu des règlements généraux de la corporation Maison des Jeunes de L'Île-Perrot, la Ville peut désigner une ou des personnes pour la représenter en tant que « membre(s) honoraire(s) et/ou ami(s)».

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimentement

DE DÉSIGNER monsieur le conseiller Daniel Taillefer et monsieur le conseiller Kim Comeau pour représenter la Ville de L'Île-Perrot en tant que membres honoraires et/ou amis de la Maison des jeunes de L'Île-Perrot;

QUE la durée du mandat est d'une (1) année, renouvelable par tacite reconduction, d'année en année, sous réserve de l'adoption d'une résolution du Conseil désignant un remplaçant.

ADOPTÉE

14/02/058 COMITÉ ET/OU CONSEIL D'ADMINISTRATION – MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA) – DÉSIGNATION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
ET RÉSOLU : Unanimentement

DE DÉSIGNER monsieur le conseiller Daniel Leblanc pour représenter le Conseil municipal sur le comité Municipalité amie des aînés (MADA);

QUE la durée du mandat est d'une (1) année, renouvelable par tacite reconduction, d'année en année, sous réserve de l'adoption d'une résolution du Conseil désignant un remplaçant.

ADOPTÉE

14/02/059 COMITÉ ET/OU CONSEIL D'ADMINISTRATION - OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE L'ÎLE-PERROT (OMH) - DÉSIGNATION

CONSIDÉRANT les règlements et lettres patentes de l'Office municipal d'habitation de L'Île-Perrot qui stipulent que l'Office est administré par un conseil d'administration dont 3 membres sont nommés par le Conseil municipal de la Ville;

CONSIDÉRANT la désignation de madame Nicole Émard en date du 13 mars 2012, pour un mandat de trois (3) ans, le tout conformément à la résolution du Conseil portant le numéro 2012/03/064.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimentement

DE DÉSIGNER madame la conseillère Michelle L. LeCavalier et monsieur le conseiller André Legault pour représenter la Ville de L'Île-Perrot sur le conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de L'Île-Perrot;

QUE la durée du mandat est de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction, d'année en année, sous réserve de l'adoption d'une résolution du Conseil désignant un remplaçant.

ADOPTÉE

14/02/060 COMITÉ ET/OU CONSEIL D'ADMINISTRATION – PRÉVENTION INCENDIE ET PREMIER RÉPONDANT MÉDICAL – DÉSIGNATION

CONSIDÉRANT l'entente relative à la délégation de compétence dans le domaine de la prévention incendie et l'entente relative à la délégation de compétence dans le domaine du service Premier répondant médical intervenues entre la Ville de L'Île-Perrot et la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de chacune desdites ententes, un comité intermunicipal est formé et est composé d'un délégué de chaque municipalité, désigné parmi les membres du Conseil.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

DE DÉSIGNER monsieur le conseiller Daniel Taillefer pour représenter la Ville de L'Île-Perrot sur le comité intermunicipal de prévention en incendie et sur le comité intermunicipal de Premier répondant médical de L'Île-Perrot et de Terrasse-Vaudreuil;

QUE la durée du mandat est d'une (1) année, renouvelable par tacite reconduction, d'année en année, sous réserve de l'adoption d'une résolution du Conseil désignant un remplaçant.

ADOPTÉE

14/02/061 COMITÉ ET/OU CONSEIL D'ADMINISTRATION - RÉGIE INTERMUNICIPALE DES ÉQUIPEMENTS EN LOISIR DE L'ÎLE PERROT (RELIP) - DÉSIGNATION

CONSIDÉRANT l'entente relative à la Régie intermunicipale des équipements en loisir de l'île Perrot (RELIP) intervenue entre la Ville de L'Île-Perrot, la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, la Ville de Pincourt et la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de ladite entente, le Conseil d'administration de la RÉGIE est composé du maire et d'un conseiller municipal de chacune des municipalités et que chaque conseiller municipal est désigné par le conseil municipal de la municipalité qu'il représente.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

DE DÉSIGNER monsieur le conseiller Daniel Taillefer pour représenter la Ville de L'Île-Perrot sur le conseil d'administration de la Régie intermunicipale des équipements en loisir de l'île Perrot (RELIP);

DE DÉSIGNER monsieur le conseiller Marcel Rainville en tant que délégué substitut;

QUE la durée du mandat est d'une (1) année, renouvelable par tacite reconduction, d'année en année, sous réserve de l'adoption d'une résolution du Conseil désignant un remplaçant.

ADOPTÉE

14/02/062 COMITÉ ET/OU CONSEIL D'ADMINISTRATION - RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE - DÉSIGNATION

CONSIDÉRANT la section X du règlement numéro 639 relatif au régime complémentaire de retraite de la Ville de L'Île-Perrot.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

DE DÉSIGNER monsieur le conseiller Marcel Rainville pour représenter le Conseil municipal sur le comité de retraite de la Ville de L'Île-Perrot;

QUE la durée du mandat est de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction, d'année en année, sous réserve de l'adoption d'une résolution du Conseil désignant un remplaçant.

ADOPTÉE

14/02/063 COMITÉ ET/OU CONSEIL D'ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES ET RELATION DE TRAVAIL - DÉSIGNATION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau

ET RÉSOLU : Unanimentement

DE DÉSIGNER madame la conseillère Michelle L. LeCavalier et monsieur le conseiller André Legault pour représenter le Conseil municipal sur le comité des ressources humaines et de relation de travail de la Ville de L'Île-Perrot;

QUE la durée du mandat est d'une (1) année, renouvelable par tacite reconduction, d'année en année, sous réserve de l'adoption d'une résolution du Conseil désignant un remplaçant.

ADOPTÉE

14/02/064 COMITÉ ET/OU CONSEIL D'ADMINISTRATION - SÉCURITÉ CIVILE - DÉSIGNATION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville

ET RÉSOLU : Unanimentement

DE DÉSIGNER madame la conseillère Michelle L. LeCavalier pour représenter le Conseil municipal sur le comité de sécurité civile de la Ville de L'Île-Perrot;

QUE la durée du mandat est d'une (1) année, renouvelable par tacite reconduction, d'année en année, sous réserve de l'adoption d'une résolution du Conseil désignant un remplaçant.

ADOPTÉE

14/02/065 COMITÉ ET/OU CONSEIL D'ADMINISTRATION - SÉCURITÉ INCENDIE - DÉSIGNATION

CONSIDÉRANT l'entente relative à la sécurité incendie intervenue entre la Ville de L'Île-Perrot et la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de ladite entente, un comité est formé sous le nom de « Comité intermunicipal d'incendie des villes de L'Île-Perrot et de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot », lequel est composé de 2 membres de chacun des conseils des Villes parties à l'entente.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau
ET RÉSOLU : Unanimentement

DE DÉSIGNER madame la conseillère Michelle L. LeCavalier et monsieur le conseiller Daniel Taillefer pour représenter la Ville de L'Île-Perrot sur le Comité intermunicipal d'incendie des Villes de L'Île-Perrot et de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot;

QUE la durée du mandat est d'une (1) année, renouvelable par tacite reconduction, d'année en année, sous réserve de l'adoption d'une résolution du Conseil désignant un remplaçant.

ADOPTÉE

14/02/066 COMITÉ ET/OU CONSEIL D'ADMINISTRATION - TOPONYMIE - DÉSIGNATION

CONSIDÉRANT que par sa résolution portant le numéro 12/02/084, le Conseil a formé un comité de toponymie comportant 4 membres dont 1 membre représentant le Conseil municipal.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimentement

DE DÉSIGNER monsieur le conseiller Kim Comeau pour représenter le Conseil municipal sur le comité de toponymie de la Ville de L'Île-Perrot;

QUE la durée du mandat est d'une (1) année, renouvelable par tacite reconduction, d'année en année, sous réserve de l'adoption d'une résolution du Conseil désignant un remplaçant.

ADOPTÉE

14/02/067 COMITÉ ET/OU CONSEIL D'ADMINISTRATION - TRANSPORT SOLEIL INC. - DÉSIGNATION

CONSIDÉRANT les règlements généraux de la corporation Transport Soleil Inc. qui stipulent que le conseil d'administration est composé d'un représentant de chaque Ville dûment nommé par son conseil.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimentement

DE DÉSIGNER monsieur le conseiller Marcel Rainville pour représenter la Ville de L'Île-Perrot sur le conseil d'administration de la corporation Transport Soleil Inc.;

DE DÉSIGNER monsieur le conseiller Daniel Taillefer en tant que délégué substitut;

QUE la durée du mandat est d'une (1) année, renouvelable par tacite reconduction, d'année en année, sous réserve de l'adoption d'une résolution du Conseil désignant un remplaçant.

ADOPTÉE

14/02/068 COMITÉ ET/OU CONSEIL D'ADMINISTRATION - CENTRE RÉGIONAL DE SERVICES AUX BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DE LA MONTÉRÉGIE INC. (CRSBP)- DÉSIGNATION

CONSIDÉRANT l'article 5 de la convention pour l'exploitation d'un système local de gestion automatisé de la bibliothèque qui stipule que la municipalité s'engage à désigner auprès du CRSBP Montérégie, pour et en son nom, une personne responsable des opérations de la bibliothèque et une autre personne membre du conseil municipal à titre de représentant désigné à l'Assemblée générale du CRSBP Montérégie.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

ET RÉSOLU : Unanimement

DE DÉSIGNER monsieur le conseiller Marcel Rainville pour représenter la Ville de L'Île-Perrot à l'Assemblée générale du CRSBP Montérégie;

QUE la durée du mandat est d'une (1) année, renouvelable par tacite reconduction, d'année en année, sous réserve de l'adoption d'une résolution du Conseil désignant un remplaçant.

ADOPTÉE

14/02/069 DÉMISSION - DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS - MONSIEUR TOBY THÉRIAULT

CONSIDÉRANT la lettre de démission de monsieur Toby Thériault datée du 4 février 2014.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau

APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier

ET RÉSOLU : Unanimement

DE PRENDRE ACTE de la démission de monsieur Toby Thériault en tant que Directeur du service des travaux publics et de remercier ce dernier pour les services rendus dans le cadre de ses fonctions.

ADOPTÉE

14/02/070 EMBAUCHE - DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES INTÉRIMAIRE - MONSIEUR JEAN LASALLE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

ET RÉSOLU : Unanimement

D'EMBAUCHER monsieur Jean Lasalle en tant que Directeur des ressources humaines intérimaire, le tout selon les termes et conditions stipulés au contrat d'emploi à intervenir entre monsieur Lasalle et la Ville.

D'AUTORISER le Directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat d'emploi en conséquence.

ADOPTÉE

14/02/071 EMBAUCHE - MONITEURS DE TERRAINS DE JEUX - ACTIVITÉS
« PLAISIR D'HIVER »

IL EST**PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Daniel Leblanc**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Kim Comeau**ET RÉSOLU :** Unanimement

D'ENTÉRINER l'embauche des personnes suivantes au poste de « Moniteur de terrains de jeux » avec le statut de « salarié étudiant », dans le cadre de l'activité « Plaisir d'hiver » qui s'est tenue le 2 février 2014 de 12h30 à 17h00, le tout conformément aux dispositions de la convention collective actuellement en vigueur :

- Sarah Ouellet
- Fauve Bélair
- Andréanne Paquette
- Carolanne Proulx
- Stéphanie Roch

ADOPTÉE

14/02/072 EMBAUCHE - MONITEURS DE TERRAINS DE JEUX - SEMAINE DE
RELÂCHE SCOLAIRE

IL EST**PROPOSÉ PAR :** Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller André Legault**ET RÉSOLU :** Unanimement

D'EMBAUCHER les personnes suivantes au poste de « Moniteur de terrains de jeux » avec le statut de « salarié étudiant », dans le cadre de la semaine de relâche scolaire, le tout conformément aux dispositions de la convention collective actuellement en vigueur :

- Andréanne Paquette
- Sarah Ouellet

QUE la date d'embauche est effective du 3 au 7 mars 2014 pour un maximum de 40 heures de travail.

ADOPTÉE

14/02/073 MANDAT - BÉLANGER SAUVÉ, AVOCATS – SERVICES JURIDIQUES
EN RELATION DU TRAVAIL

IL EST**PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Kim Comeau**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Daniel Leblanc**ET RÉSOLU :** Unanimement

DE MANDATER la firme « Bélanger Sauvé, Avocats », sise au 5, Place Ville-Marie, Bureau 9700, à Montréal (Québec), H3B 2G2, pour des services professionnels en consultation générale sur une base de contrat annuel sur estimation (« retenir »), pour divers services juridiques en relation du travail pour l'année 2014, au coût annuel de 3000 \$, le tout conformément à leur offre de service datée du 20 janvier 2014.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-160-00-416.

ADOPTÉE

14/02/074 DÉBOURSÉS, REGISTRE DES CHÈQUES ET ENGAGEMENTS FINANCIERS AU 31 JANVIER 2014

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

D'ACCEPTER ET D'AUTORISER le paiement des déboursés au 31 janvier, tels que détaillés sur les registres des chèques pour un montant total de 2 040 642,89 \$.

DE PRENDRE ACTE des engagements financiers pour la période se terminant le 31 janvier 2014.

ADOPTÉE

14/02/075 RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA TRÉSORIÈRE - CHAPITRE XIII DE LA LERM - DÉPÔT

DÉPÔT par la trésorière du rapport de ses activités prévues au chapitre XIII de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* (LERM), pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2013, le tout conformément à l'article 513 de ladite Loi.

14/02/076 RÉCLAMATION - RÈGLEMENT POUR DOMMAGES - DOSSIER 121391-ML (MMQ) - INTACT (25 RUE DES LILAS) ET SÉCURITÉ NATIONALE (62-66 RUE DES PEUPLIERS)

CONSIDÉRANT la réclamation de la compagnie d'assurance Intact pour un sinistre au 23 rue des Lilas et de la réclamation de la compagnie d'assurance Sécurité Nationale pour un sinistre au 62 et 66 rue des Peupliers en date du 29 mars 2013.

CONSIDÉRANT que la Mutuelle des Municipalités du Québec a disposé de ces dossiers, hors cour, pour une somme de 58 000,00 \$ pour dommages matériels.

CONSIDÉRANT que le contrat d'assurance de la Ville prévoit une franchise de 25 000,00 \$.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unaniment

D'AUTORISER la trésorière à émettre un chèque au montant de 25 000,00 \$ payable à l'ordre de la Mutuelle des Municipalités du Québec en paiement de la franchise et ainsi permettre la fermeture des dossiers.

ADOPTÉE

14/02/077 RÈGLEMENT NUMÉRO 306-1 - PLAN DIRECTEUR DE LOISIR - AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION est donné par monsieur le conseiller Daniel Taillefer à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement numéro 306-1 modifiant le règlement 306 adoptant le plan directeur de Loisir.

14/02/078 RÈGLEMENT NUMÉRO 648 - RÈGLEMENT CONCERNANT LES MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA SOMME D'ARGENT EXIGIBLE LORS DU DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE RÉVISION ADMINISTRATIVE RELATIVE À L'ÉVALUATION FONCIÈRE - ADOPTION

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil présents déclarent avoir reçu copie du présent règlement, l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT que des copies dudit règlement ont été mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER le règlement numéro 648 intitulé : «Règlement concernant les modalités de versement de la somme d'argent exigible lors du dépôt d'une demande de révision administrative relative à l'évaluation foncière».

ADOPTÉE

14/02/079 RÉSOLUTION D'APPUI - VILLE DE VAUDREUIL-DORION - STATIONNEMENT DE NUIT DURANT LA SAISON HIVERNALE - RÉDUCTION DE LA PÉRIODE D'INTERDICTION

CONSIDÉRANT que le Conseil juge excessive la période actuelle d'interdiction de stationnement de nuit durant la saison hivernale, soit du 1^{er} novembre au 15 avril;

CONSIDÉRANT que le Service des travaux publics estime que la réduction de cette période ne nuirait pas de façon importante aux opérations de déneigement.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

QUE la Ville de L'Île-Perrot appui la Ville de Vaudreuil-Dorion dans sa démarche auprès de la MRC de Vaudreuil-Soulanges afin que la période d'interdiction de stationnement de nuit durant la saison hivernale soit établie du 15 novembre au 1^{er} avril;

QUE copie de la présente résolution soit acheminée à toutes les municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE

14/02/080 PIIA - ZONE C-40 - 23 GRAND BOULEVARD - NOUVELLE CONSTRUCTION

CONSIDÉRANT que la zone C-40 est assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT la transmission d'un PIIA par le propriétaire du lot 1 575 455 situé au 23 Grand Boulevard pour la construction d'un bâtiment tri-familial isolé et la vérification de sa conformité par l'officier responsable;

CONSIDÉRANT la transmission du PIIA au comité consultatif d'urbanisme à la réunion du 20 janvier 2014 pour examen et vérification de sa conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT que l'objectif applicable à l'architecture et ses critères concernant les matériaux, la composition architecturale et le style architecturale ne sont pas respectés;

CONSIDÉRANT que l'objectif applicable à l'aménagement extérieur et ses critères ne sont pas respectés;

CONSIDÉRANT qu'il y a des éléments dérogatoires au règlement de zonage;

CONSIDÉRANT que pour respecter les objectifs de la zone et la vision souhaitée du secteur par le programme particulier d'urbanisme, le requérant devra revoir l'ensemble de son projet afin :

- 1) que le bâtiment soit rehausser, tant au niveau de l'architecture qu'au niveau de la qualité de construction
- 2) de minimiser les demandes de dérogation mineure

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

DE DÉSA approuver le PIIA pour la construction d'un bâtiment tri-familial isolé sur le lot 1 575 455 situé au 23 Grand Boulevard.

ADOPTÉE

14/02/081 MANDAT - AQUA DATA - DIAGNOSTIC DU RÉSEAU D'AQUEDUC PAR L'INSPECTION DE BORNES D'INCENDIE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unaniment

DE MANDATER la firme « Aqua Data » sise au 95, 5^e Avenue, Pincourt, Québec, J7V 5K8, pour effectuer le diagnostic du réseau d'aqueduc de la Ville par l'inspection et l'analyse des bornes d'incendie au coût de 10 590,80 \$, plus les taxes applicables, conformément à leur offre de service datée du 16 janvier 2014.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 10 983,79 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-311-00-411.

ADOPTÉE

14/02/082 MANDAT - GROUPE ABS - SUIVI ENVIRONNEMENTAL DU SITE DE NEIGES USÉES

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

DE MANDATER la firme « Groupe ABS », sise au 181, rue Joseph-Carrier, Vaudreuil-Dorion, Québec, J7V 5V5, pour le suivi environnemental du lieu d'élimination des neiges usées au coût de 7 285,00 \$, plus les taxes applicables, conformément à leur offre de service datée du 17 janvier 2014.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 7 555,32 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-330-00-443.

ADOPTÉE

14/02/083 MANDAT – MICHEL GUIMONT ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN LTÉE – AMÉLIORATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC – 10^E AVENUE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unaniment

DE MANDATER l'entreprise « Michel Guimont Entrepreneur Électricien Ltée » sise 2222, rue Charland, Montréal, Québec, H1Z 1B4, pour le projet d'amélioration de l'éclairage public sur la 10^e avenue, au coût de 1 030,00 \$, plus les taxes applicables, le tout conformément à leur soumission datée du 21 janvier 2014.

D'APPROUVER l'acquisition des appareils d'éclairage « Lumen » et Duromec » au coût de 3 801,76 \$, plus les taxes applicables et les frais d'installation et de raccordement au coût de 350,00 \$, plus les taxes applicables.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 5 374,04 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds de la Réserve eau & voirie.

ADOPTÉE

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions. Celle-ci se tiendra de 19h50 à 20h20.

14/02/084 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE - ADOPTION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau

ET RÉSOLU : Unanimement

DE LEVER l'assemblée à 20h20.

ADOPTÉE

(Signé) Marc Roy

MARC ROY
MAIRE

(Signé) Lucie Coallier

LUCIE COALLIER, OMA
GREFFIÈRE